

La Business Software Alliance (BSA) publie aujourd'hui le rapport de son étude mondiale 2011 sur le piratage de logiciels, laquelle révèle, après sondage, que 40% des utilisateurs d'ordinateurs en France ont déjà acquis des logiciels piratés. Certains déclarent avoir piraté la totalité ou la plupart des logiciels qu'ils utilisent, d'autres admettent en pirater occasionnellement ou rarement.

La proportion de logiciels installés sans licence atteint ainsi 37% en France pour l'année passée, en légère décroissance (elle était de 39% en 2010) mais représente tout de même plus de 1 programme sur 3 ! La valeur commerciale de ce piratage est estimée à 1,98 milliard d'€ en 2011, légèrement supérieure à celle de 2010 qui atteignait alors 1,95 milliard d'€.

Si 40% des consommateurs français admettaient commettre des vols à l'étalage, même rarement, les autorités réagiraient en multipliant les contrôles et en durcissant les sanctions ! Le piratage de logiciels exige une réponse similaire : des activités concertées de sensibilisation du grand public et l'application stricte de la loi. Bien que le taux de piratage ait décliné de façon régulière au long des 6 dernières années (il était de 47% en 2005), il reste pourtant au-dessus du taux moyen de l'Union Européenne qui s'établit à 33%. Nous devons donc poursuivre notre lutte contre le piratage de logiciels et faire évoluer les mentalités en menant des campagnes d'information combinées à des actions de répression ; chaque individu doit comprendre les risques qu'il fait courir à son entreprise en utilisant des logiciels sans licence, à la fois financièrement, en termes d'image et vis-à-vis de la sécurité informatique (virus, perte de données...).

Parmi ces utilisateurs de logiciels pirates, 15% déclarent acquérir illégalement des logiciels « systématiquement », « la plupart du temps » ou « occasionnellement », contre 25% qui le font « rarement ». L'étude indique également que les sondés français piratant des logiciels sont majoritairement des hommes (52%) et sont âgés de 18 à 34 ans (30%).

Pour soutenir sa lutte contre le piratage de logiciels, la BSA a lancé en mai 2012 une campagne de sensibilisation à Bordeaux, après en avoir mené une autre dans la région de Marseille en 2011. Ce faisant, la BSA entend mettre en exergue à la fois les risques liés à l'utilisation de logiciels sans licence, mais aussi la concurrence déloyale que subissent les entreprises utilisant des logiciels conformes aux réglementations.

*«Le piratage de logiciels est un frein pour l'économie mondiale, l'innovation informatique et la création d'emplois»,* ajoute Robert Holleyman, PDG de la BSA, qui ajoute : *«Les autorités doivent absolument moderniser leurs lois sur la propriété intellectuelle et intensifier la répression afin que les pirates encourent des sanctions véritablement dissuasives.»*

Selon cette nouvelle étude, le piratage de logiciels est particulièrement fréquent dans les marchés émergents (68% en moyenne en 2011, contre 24% dans les pays développés), en grande partie responsables de la hausse générale du manque à gagner occasionné par cette pratique. On comprend alors mieux la dynamique commerciale que sous-tend le taux mondial de piratage de logiciels, à 42 % en 2011, alors que la généralisation de cette pratique dans les marchés émergents fait grimper la facture à 45,6 milliards d'€.

Les autres grandes conclusions de l'étude mondiale 2011 de la BSA sur le piratage de logiciels sont les suivantes :

- La population qui pirate des logiciels est majoritairement constituée de jeunes hommes qui résident dans des pays émergents (38% contre 15% vivant dans des pays développés).
- Les décideurs d'entreprise admettent plus volontiers pirater des logiciels que les autres utilisateurs et sont deux fois plus nombreux à déclarer installer sur plusieurs postes de leur entreprise des licences de logiciels pourtant destinées à un seul ordinateur.

- Si les droits de propriété et de protection intellectuelles semblent obtenir une forte adhésion de principe à l'échelle internationale, les mesures de dissuasion du piratage restent faibles. En effet, seuls 20% des pirates réguliers dans les pays développés et 15% dans les pays émergents déclarent craindre d'être appréhendés.

Cette 9ème édition de l'étude annuelle mondiale sur le piratage de logiciels a été réalisée par la BSA, en partenariat avec le cabinet d'analyse IDC et l'institut IPSOS Public Affairs, deux des plus grands cabinets d'étude indépendants au monde. La BSA se fonde sur les réponses de 182 sources anonymes de 116 marchés, interrogées sur leur utilisation de PC et logiciels. 15 000 utilisateurs d'ordinateurs de 33 pays (représentant au total 82 % du marché mondial des PC) y ont également participé cette année.

### **A propos de la BSA**

La Business Software Alliance est le premier défenseur des intérêts de l'industrie logicielle dans le monde. Près de 100 grandes entreprises membres de la BSA investissent chaque année des milliards de dollars dans le développement de solutions logicielles garantes de dynamisme économique et de progrès social. Au travers de ses relations avec les gouvernements, de mesures de protection de la propriété intellectuelle et d'initiatives pédagogiques, la BSA s'efforce d'instaurer un climat de confiance dans les nouvelles technologies du numérique pour réunir les conditions de l'innovation et de la croissance future.